

Colloque de lancement du programme TESaCo
30-31 janvier 2020

Conclusions
Pierre DELVOLVÉ

Président de l'Académie des sciences morales et politiques pour 2020

Le programme *Technologies émergentes et sagesse collective* a été lancé par Daniel ANDLER dans le cadre de l'Académie des sciences morales et politiques. Le colloque le présentant a été ouvert par M. Gabriel de BROGLIE, membre de cette Académie, chancelier honoraire de l'Institut et président de la Fondation del Duca qui finance ce programme. Pour clore les deux journées du colloque, il a été demandé au président de l'Académie de présenter des conclusions. C'est bien audacieux pour une personne qui n'assume qu'une présidence « filante » et qui n'a aucune compétence dans le domaine des technologies.

Peut au moins être soulignée l'exceptionnelle richesse des travaux de ces deux journées. Ils ont d'abord mis en valeur de manière générale « les enjeux sociétaux des technologies émergentes ». Puis, de celles-ci, ont été exposés les principaux aspects : le numérique, la robotique, les relations homme-machine, la génétique, les biotechnologies, l'intelligence artificielle, les nanotechnologies. Dans tous les cas, il ne s'est pas agi seulement de présenter l'état actuel des solutions et les perspectives à venir ; ont été posées les questions essentielles de ces développements, notamment en termes d'éthique, de responsabilité, de protection, de démocratie.

D'emblée apparaît l'ampleur du programme, non seulement par les objets sur lesquels il porte, mais tout autant par les problèmes fondamentaux qu'il soulève et les réponses qu'il appelle à leur donner.

Il est dû à l'initiative de Daniel ANDLER, qui manifeste par là son entière « implication » dans l'activité de l'Académie et la profondeur de sa réflexion sur des sujets essentiels de la société actuelle. Il doit être remercié pour ce qu'il entreprend ainsi, dans le prolongement d'une œuvre très riche.

Si l'on essaie de dégager des travaux de ces journées les réflexions qu'elles suscitent pour un non-spécialiste, on peut les rassembler autour de deux considérations : la puissance, la résistance.

Puissance

Le mot est revenu à plusieurs reprises dans les interventions, soit comme substantif soit comme adjectif. Il vient en résonance avec le programme de l'Académie pour cette année, qui porte sur le pouvoir. C'est bien la puissance qui ressort des travaux de ces journées, dans trois domaines.

Il s'agit d'abord de la puissance scientifique. Par les recherches entreprises, la science contemporaine est arrivée à des découvertes et à des résultats qui dépassent tout ce qui avait

pu être trouvé auparavant. Les études antérieures ont été le support nécessaire de toutes les nouvelles avancées. Mais celles-ci en sont arrivées à un degré d'invention extraordinaire et qui continuera à se développer. On n'en voit pas les limites. La recherche est assurée d'une liberté que les chercheurs veulent complète. Elle est considérée comme une valeur en soi, qu'aucune contrainte ne saurait entraver. Les moyens que les industries mettent à sa disposition en soutiennent la réalisation.

Apparaît ainsi en deuxième lieu la puissance économique. Celle-ci se trouve dans les entreprises qui soit poussent à des découvertes nouvelles, soit exploitent celles qui ont été réalisées, soit à la fois suscitent des recherches pour bénéficier des réalisations qu'elles permettent. Le cas des GAFAM vient immédiatement comme exemple. Ils ne sont pas les seuls : on pourrait en donner beaucoup d'autres, dans l'industrie pharmaceutique ou encore dans les industries de l'informatique et de la robotique. Cette puissance peut prendre la forme de monopoles ou d'oligopoles, donnant à leurs détenteurs le pouvoir de maîtriser tout un secteur d'activité. Au cours des travaux a été donné l'exemple d'une entreprise qui est arrivée à avoir l'exclusivité de l'attribution des noms de domaine.

Elle peut arriver par là à exercer une puissance politique. C'est la troisième qui ressort des analyses de ces deux journées. Les nouvelles technologies sont un instrument du pouvoir. Elles peuvent être bénéfiques lorsqu'elles associent un large public à l'élaboration de nouvelles normes. L'exemple a été donné en France de la loi pour une république numérique, dont l'adoption à l'unanimité par le Parlement a été précédée d'une consultation par internet qui a donné vingt-trois mille réponses et a permis une amélioration des dispositions initialement projetées. En sens inverse, les nouvelles technologies peuvent être pour le pouvoir un instrument de contrôle des individus, dans leurs échanges, dans leurs déplacements et, plus grave encore, dans tous les aspects de leur personnalité : on en arrive à une police de l'intime.

C'est pourquoi il faut résister.

Résistance

C'est le mot qui vient à l'esprit devant le caractère terrifiant (l'expression a été employée) des inventions nouvelles. Il est évidemment fort puisqu'il a désigné les mouvements qui ont lutté contre la tyrannie hitlérienne et qu'on n'est pas ici en présence de dominations aussi dramatiques. Un des intervenants a employé une formule plus modérée lorsqu'il a dit qu'il fallait garder la main. Mais l'idée est la même : contre les puissances, il faut s'élever.

Les pouvoirs publics eux-mêmes peuvent avoir à le faire lorsque c'est, non pas seulement l'exercice de leur pouvoir qui est compromis, mais leur légitimité même qui est remise en cause. Que peuvent faire les petits Etats contre les puissances politiques et économiques dont non seulement le budget peut être supérieur aux leurs, mais qui surtout, par les techniques, peuvent contrôler leur activité, contrer voir commander leurs actions. Que signifie la souveraineté de l'Etat lorsqu'elle se heurte, non plus seulement à la puissance d'argent, mais maintenant à la puissance de la technologie ?

Ce sont évidemment, plus encore, les particuliers qui doivent, sinon se rebeller, du moins être protégés. La liberté personnelle est menacée.

Elle l'est par exemple lorsque tout individu peut être identifié partout où il est et à tout moment. On peut considérer comme un progrès le message reçu par un voyageur sur ses appareils téléphoniques ou autres lorsqu'il débarque d'avion à l'étranger (Rome, Taipei, pour prendre des exemples personnels récents), lui souhaitant bonne arrivée et lui indiquant les modalités et le tarif d'un appel : c'est un service qui lui est rendu, c'est un lien qui lui est assuré. C'est tout autant d'un lien qu'il est serré. Il est certes venu à l'étranger en bénéficiant de la liberté d'aller et venir. Mais il n'est pas libre : les données de son déplacement sont enregistrées ; on sait où il est ; il n'a pas la liberté qu'on ne le sache pas. Il serait libre seulement si c'est lui-même qui demandait qu'on l'informe des conditions d'appel du pays où il arrive. Sa propre démarche provoquerait le message ; il obtiendrait par elle ce qu'il veut. Il exercerait sa liberté.

On peut encore citer le système du prélèvement à la source, tel qu'il est en vigueur en France depuis le 1^{er} janvier 2019. C'est une admirable réussite : le changement s'est réalisé sans accroc ; l'administration fiscale et les informaticiens ont réussi une prouesse alors qu'il fallait traiter des millions de comptes et de contribuables. Tout cela s'est fait en douceur et sans résistance. Mais quelle inversion par rapport au principe de la contribution fiscale ! Lorsque le contribuable recevait un avis d'imposition lui commandant de payer une certaine somme, il était certes obligé de le faire ; mais il lui restait à accomplir une démarche, celle de payer, constituant sa participation aux dépenses publiques. Désormais rien de tel : le prélèvement à la source supprime tout acte de volonté du redevable.

Tout cela peut paraître secondaire et faciliter la situation de l'utilisateur dans le premier cas, du contribuable (et plus encore du fisc) dans le second cas. Il n'y en a pas moins une inversion de principes fondamentaux. Ces petits pas dans la restriction des libertés, sans aucune réaction, vont en permettre de plus grands.

L'un d'eux a été exposé au cours des travaux : celui de l'enregistrement des données personnelles, qui donne une prise à toute intervention. Ce fut le cas aux Pays-Bas : l'enregistrement de la religion des citoyens pour déterminer le montant de la subvention accordée aux différentes religions a grandement facilité ensuite l'identification des Juifs et leur déportation. Aujourd'hui en Estonie sont enregistrées toutes les données des citoyens permettant de leur assurer un système de soins perfectionné ; ce dispositif a été démocratiquement approuvé par référendum à une majorité de 75%. Le pouvoir démocratique peut être un pouvoir tyrannique, comme l'ont montré plusieurs auteurs (Tocqueville, Jouvenel notamment). Il faut pouvoir lui résister autant qu'à autre pouvoir.

Que dire alors des propositions de « fabrication » d'embryons selon des critères précis (sexe, couleur des yeux, des cheveux par ex.) pour satisfaire à une demande ? Le cas a été exposé. On peut soutenir qu'il n'y a là que la mise en œuvre de la liberté de ceux qui demandent et de ceux qui répondent. Ces derniers d'ailleurs cherchent à s'abriter derrière une clause d'irresponsabilité si le résultat n'est pas atteint – ce qui est d'ailleurs

juridiquement contestable. Devant cette dénaturation de la procréation, il y a encore matière à résistance.

Les pouvoirs publics en sont conscients, qui, dans l'ordre international comme dans l'ordre interne, cherchent à formuler des normes (par exemple Convention d'Oviedo du 4 avril 1997 sur les droits de l'homme et la biomédecine, Règlement général du 27 avril 2016 de l'Union européenne sur la protection des données ; lois françaises sur l'informatique et les libertés, et sur la bioéthique), et mettent en place des organes de contrôle (par exemple en France la Commission nationale de l'informatique et des libertés).

Mais ces normes et ces organes ne sont jamais suffisants : il faut les adapter à l'évolution des technologies. On a même dit qu'il faut les adapter à l'évolution de l'éthique, celle-ci étant contingente et dépendant des options politiques. Cette affirmation est un renversement de l'ordre des notions : s'il y a une éthique, qui définit les normes fondamentales des comportements humains, c'est elle qui doit commander les dispositifs politiques, et non l'inverse.

La recherche des normes éthiques peut être difficile ; la détermination de leur contenu peut ne pas être unanime.

Mais il existe au moins deux principes qui les commandent : celui de l'intégrité de la science, celui de la dignité de la personne humaine¹.

Ils sont au cœur de la sagesse collective qui doit encadrer les technologies émergentes. C'est une tâche qui relève des sciences morales et politiques.

¹ Pierre Delvolvé, « L'encadrement normatif de la science », Revue française de droit administratif, 2018, p. 487 - 493